

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED SAUVY

La population étrangère en France et les naturalisations

Journal de la société statistique de Paris, tome 68 (1927), p. 60-72

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__60_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__60_0)

© Société de statistique de Paris, 1927, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

LA POPULATION ÉTRANGÈRE EN FRANCE ET LES NATURALISATIONS

Par application du Code civil et des lois régissant la nationalité (en particulier la loi du 26 juin 1889, modifiée par la loi du 22 juillet 1893), un certain nombre d'étrangers acquièrent la nationalité française, soit du fait de leur naissance sur le sol français, soit par voie de naturalisation, déclaration, etc. Le présent travail a pour but de déterminer le nombre annuel de ces francisations et d'en déduire l'importance numérique de la population française d'origine étrangère récente, c'est-à-dire ne remontant pas au delà de 1872.

Par suite des mariages et croisements qui ont pu avoir lieu, la nationalité d'origine d'un individu peut sembler mal établie; mais on peut préciser la question en se proposant de déterminer le nombre des personnes qui, actuellement françaises, seraient étrangères, si la législation n'avait prévu aucun mode de changement de nationalité, les enfants conservant celle de leur père.

Il est possible d'obtenir des évaluations acceptables du nombre d'étrangers devenus Français au cours d'une période donnée. De ce nombre, on déduit assez facilement une estimation de la population française d'origine étrangère. Deux méthodes tout à fait différentes permettent de conduire au résultat. Elles seront appelées, pour la commodité du langage, *méthode indirecte* et *méthode directe*. Pour pouvoir aborder l'une ou l'autre, il est nécessaire d'étudier au préalable le mouvement de la population par nationalité et l'immigration étrangère.

MOUVEMENT DE LA POPULATION PAR NATIONALITÉ

Les naissances et décès par nationalité ne sont connus que pour les années 1888, 1889, 1890 et 1891. Les résultats obtenus pendant cette période per-

mettent de justifier une méthode de calcul applicable aux autres années. Mais les données démographiques nécessaires ne sont suffisamment complètes que depuis 1891; d'autre part, les années de guerre 1914 à 1919 et même les suivantes sont trop anormales pour pouvoir se prêter à un calcul même approximatif. Il faut donc se limiter aux années 1891 à 1913.

A. Décès.

Les résultats enregistrés pour les années 1888 à 1891 sont donnés ci-après :

Année	Décès			Mortalité pour 10.000 habitan's		
	de Français	d'étrangers	ensemble	Français	Étrangers	Ensemble
1888	819 896	17.971	837.867	220	163	218
1889	775.813	19.120	794.933	208	173	207
1890	857.296	19.209	876.505	230	174	229
1891	859.256	17.626	876.882	231	160	229
Moyenne .	828.065	18.481	846.546	222	168	221

Il s'agit de trouver une méthode de calcul dont l'application aux années 1888 à 1891 permette d'obtenir les mêmes nombres de décès que ceux donnés par la statistique. Cette méthode serait alors étendue aux années postérieures.

Si l'on admettait que la mortalité générale est la même pour les Français et les étrangers, on aboutirait pour ces derniers à une moyenne de 23.000 décès, au lieu de 18.500. Il n'a pas été tenu compte en effet de la répartition par âge, laquelle n'est pas la même pour les deux populations.

On peut faire l'hypothèse que la mortalité ne dépend que de l'âge et non de la nationalité. La méthode consiste alors à répartir les décès survenus dans chaque groupe d'âge proportionnellement aux effectifs des deux populations. Le calcul a été fait pour les années 1888 à 1891; il n'est reproduit intégralement que pour l'année 1891 :

AGE	DÉCÈS au total	POPULATION présente d'âge connu (en milliers)	TAUX de mortalité pour 1.000 personnes présentes col. 2 : col. 3	FRANÇAIS présents d'âge connu (en milliers)	ÉTRANGERS présents d'âge connu (en milliers)	DÉCÈS de Français col. 4 x col. 6	DÉCÈS d'étrangers col. 4 x col. 5	TOTAUX pour vérification) col. 7 + col. 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
0- 1 an . . .	139.196	672	207,1	650	22,2	134.550	4.590	139.140
1- 4 ans . . .	71.286	2.650	26,9	2.572	77,6	69.190	2.090	71.280
5- 9 — . . .	19.424	3.354	5,79	3.257	96,6	18.860	560	19.420
10-14 — . . .	12.523	3.324	3,77	3.233	91,0	12.180	340	12.520
15-19 — . . .	20.685	3.340	6,19	3.235	104,8	20.030	650	20.680
20-24 — . . .	26.166	3.279	7,98	3.157	121,7	25.190	970	26.160
25-29 — . . .	23.764	2.921	8,135	2.809	112,2	22.850	910	23.760
30-34 — . . .	24.971	2.715	9,20	2.613	102,1	24.030	940	24.970
35-39 — . . .	24.493	2.545	9,62	2.458	86,8	23.650	830	24.480
40-44 — . . .	28.312	2.401	11,79	2.328	73,6	27.450	870	28.320
45-49 — . . .	30.122	2.296	13,12	2.333	62,9	29.300	830	30.130
50-54 — . . .	35.782	2.048	17,47	1.996	51,8	34.870	910	35.780
55-59 — . . .	42.287	1.798	23,52	1.758	40,3	41.350	950	42.300
60-64 — . . .	61.274	1.611	38,03	1.579	32,0	60.060	1.220	61.280
65-69 — . . .	71.168	1.268	56,10	1.246	22,7	69.890	1.270	71.160
70-74 — . . .	84.382	935	90,21	919	15,8	82.950	1.430	84.380
75-79 — . . .	77.754	577	134,7	570	7,6	76.750	1.020	77.770
80-84 — . . .	52.866	265	199,5	261	3,7	52.140	730	52.870
85-89 — . . .	22.472	87,7	256,0	86,1	1,6	22.060	420	22.480
90-94 — . . .	6.723	21,2	317,5	20,8	0,36	6.610	110	6.720
95-99 — . . .	1.151	3,2	362,7	3,1	0,08	1.130	30	1.160
100 et plus . .	81	0,2	405,0	0,2	0,004	80	—	80
TOTAUX .	876.882	38.112	»	36.985	1.127	855.170	21 770	876.840

Pour tenir compte du fait que la répartition par âge ne s'applique qu'à la population présente (d'âge connu), une légère correction est nécessaire.

La population légale estimée au 30 juin 1891 est de 38.350.000, au lieu de 38.112.000; la population étrangère légale, estimée également au 30 juin est de 1.097.000, au lieu de 1.127.000. Par suite, le nombre rectifié des décès d'étrangers sera :

$$21.770 \times \frac{38.112}{38.350} \times \frac{1.097}{1.127} = 21.030$$

21.000 correspond à une mortalité de 191 pour 10.000 habitants.

On obtient de la même façon les chiffres concernant les années 1888, 1889 et 1890. Les résultats sont exposés dans le tableau suivant :

Année	Nombre de décès pour 10 000 étrangers résidents.		
	d'après la statistique du mouvement de la population	en supposant que la mortalité ne dépend que de l'âge et non de la nationalité	en supposant la mortalité générale identique pour les Français et les étrangers
1888	163	188	218
1889	173	177	207
1890	174	193	229
1891	160	191	229
Moyenne	168	187	221

Compte tenu de la répartition par âge, la population étrangère accuse encore une mortalité inférieure d'environ 10 % à celle des Français. L'explication du fait réside vraisemblablement dans la sélection qui accompagne le mouvement d'émigration.

Si on applique aux années 1892 et suivantes la méthode exposée plus haut, on obtiendra des résultats qui, eux aussi, seront sans doute trop élevés. Mais l'erreur commise ira en diminuant avec le temps; peut-être même changera-t-elle de sens. On peut admettre en effet que la sélection au départ agit de manière moins sensible à mesure que les communications sont plus faciles et l'immigration plus massive. D'autre part, la répartition des étrangers suivant la nationalité s'est profondément modifiée entre 1891 et 1911 :

Répartition de 10.000 étrangers par nationalité.			
Nationalités	1891	1901	1911
Belges.	4.120	3 165	2.485
Suisses	735	704	635
Italiens	2 530	3 230	3.627
Espagnols.	687	786	915
Russes	127	157	303
Autres	1 804	1.958	2.035
TOTAUX.	10 000	10 000	10 000

La proportion des originaires de Belgique et de Suisse est allée en diminuant, tandis qu'augmentait au contraire celle des Espagnols, des Italiens et des Russes, sujets à une mortalité élevée.

Somme toute, si l'on admet qu'à âge égal, la mortalité des étrangers en France est la même que celle de la population totale, on obtient des évaluations suffisamment approchées des décès d'étrangers. L'erreur commise est, vers 1891, de 10 % par excès, mais elle a dû diminuer sensiblement depuis, ou même changer de sens. Il semble alors légitime d'admettre que pour l'ensemble de la période 1891-1911, la méthode conduit à une estimation globale voisine de la réalité.

Le calcul ne peut être fait que pour les années où l'on connaît la répartition par âge de la population, c'est-à-dire en 1896, 1901 et 1911. Il y a lieu de faire, comme plus haut, la correction de population légale; on obtient les résultats suivants :

Année de recensement	Décès au total	Décès d'étrangers	Mortalité pour 10.000 étrangères	Décès d'étrangers pour 10.000 décès au total
—	—	—	—	—
1891	876.882	21.100	191	241
1896	771.886	16.550	161	214
1901	784.876	16.550	159	211
1911	775.434	17.200	152	222

Pour les années intermédiaires, il est nécessaire d'avoir recours à l'interpolation; celle-ci doit être faite non sur les nombres des étrangers décédés, mais sur la proportion de ceux-ci par rapport à l'ensemble des décès.

Décès par nationalité de 1891 à 1913 :

	Année	Décès au total	Décès d'étran- gers pour 10.000 décès au total	Décès d'étrangers	Décès de Français
	—	—	—	—	—
1 ^{er} janvier-12 avril	1891 . . .	240.200	241	5.800	234.400
12 avril-31 déc.	1891 . . .	636.700	241	15.300	621.400
	1892 . . .	875.900	236	20.700	855.200
	1893 . . .	867.500	230	20.000	847.500
	1894 . . .	815.600	225	18.400	797.200
	1895 . . .	852.000	220	18.700	833.300
Janvier-mars	1896 . . .	192.900	211	4.100	188.800
Avril-décembre	1896 . . .	579.000	214	12.400	566.600
	1897 . . .	751.000	214	16.100	734.900
	1898 . . .	810.000	212	17.300	792.800
	1899 . . .	816.200	212	17.300	798.900
	1900 . . .	853.300	212	18.100	825.200
Janvier-mars	1901 . . .	196.300	211	4.200	192.100
Avril-décembre	1901 . . .	588.600	211	12.400	576.200
	1902 . . .	761.400	212	16.100	745.300
	1903 . . .	753.600	213	16.100	737.500
	1904 . . .	761.200	214	16.300	744.900
	1905 . . .	770.200	215	16.600	753.600
Janvier-février	1906 . . .	130.000	217	2.800	127.200
Mars-décembre	1906 . . .	650.200	217	14.100	636.100
	1907 . . .	791.800	218	17.300	774.500
	1908 . . .	744.100	219	16.300	727.800
	1909 . . .	755.000	220	16.600	738.400
	1910 . . .	703.000	221	15.500	687.500
Janvier-février	1911 . . .	129.200	222	2.900	126.300
Avril 1891 à mars	1911 . . .	15.784.000	219	345.000	15.439.000
Mars-décembre	1911 . . .	581.600	222	14.300	568.700
	1912 . . .	692.300	222	15.400	676.900
	1913 . . .	702.200	222	15.600	686.600

B. Naissances.

Il s'agit des naissances survenues dans la population étrangère; la nationalité qui sera attribuée aux enfants nés de parents étrangers n'intervient ici en aucune façon.

Voici les résultats enregistrés pour les années 1888 à 1891 :

Année	Naissances de Français	Naissances d'étrangers	Total	Naissances pour 10.000 habitants		
				Français	Étrangers	Ensemble
1888	853.534	29.105	882.639	229	264	230
1889	854.099	26.480	880.579	229	240	230
1890	813.476	24.583	838.059	218	223	219
1891	839.902	26.475	866.377	225	240	226
Moyenne .	840.253	26.661	866.913	225	242	226

Rapportée à la population globale, la natalité est plus élevée pour les étrangers que pour les Français. Le fait peut provenir soit de la répartition par âge et par état matrimonial, soit d'une fécondité plus forte chez les étrangers. Une méthode analogue à celle qui a servi pour les décès permet d'apprécier l'importance respective de ces deux facteurs.

On peut calculer en effet quelle serait la répartition des naissances dans l'hypothèse où la fécondité ne dépend que de l'âge et de l'état matrimonial de la mère, et non de la nationalité. En 1891, on ne connaît pas la répartition des naissances par âge de la mère. Le calcul a été fait pour l'année 1892. Il y a lieu de séparer les naissances légitimes et illégitimes.

Naissances légitimes en 1892.

AGE de la mère	NAISSANCES légitimes au total	FEMMES mariées au total (au recensement de 1891)	COEFFICIENT de fécondité %	FRANÇAISES mariées	ÉTRANGÈRES mariées	NAISSANCES légitimes de Français	NAISSANCES légitimes d'étrangers	TOTAL des naissances légitimes
15 à 19 ans. .	31.991	78.053	40,92	76.119	1.934	31.190	800	31.990
20 à 24 — . .	179.062	626.871	28,56	605.691	21.180	173.010	6.050	179.060
25 à 29 — . .	235.166	940.783	24,99	911.897	28.886	227.950	7.220	235.170
30 à 34 — . .	175.233	990.337	17,69	961.545	28.792	170.140	5.090	175.230
35 à 39 — . .	107.436	958.034	11,21	932.068	25.966	104.530	2.910	107.440
40 à 44 — . .	44.607	905.662	4,92	883.340	22.322	43.510	1.100	44.610
45 à 49 — . .	6.315	832.128	0,76	813.638	18.490	6.180	140	6.320
50 ans et plus .	942	(2) 701.533	0,13	(2) 686.856	14.677(2)	920	20	940
Age inconnu. .	1.310	"	"	"	"	1.270	40	1.310
TOTAL. . .	782.062	6.033.401	"	5.871.154	162.247	758.700	23.370	782.070

(1) Y compris les naissances légitimes dont la mère a été portée comme ayant moins de 15 ans.

(2) Femmes mariées âgées de 50 à 54 ans.

Naissances illégitimes en 1892.

AGE de la mère	NAISSANCES légitimes	CÉLIBATAIRES au total (Recensement de 1891)	COEFFICIENT de fécondité	FRANÇAISES célibataires	ÉTRANGÈRES- célibataires	NAISSANCES illégitimes de Français	NAISSANCES illégitimes d'étrangers	TOTAL des naissances illégitimes
15-19 ans	11.475 ⁽¹⁾	1.591.392	0,9095	1.542.592	48.800	14.030	440	14.470
20-24 —	27.186	1.049.347	2,590	1.008.167	41.180	26.120	1.070	27.190
25-29 —	16.465	461.371	3,568	440.700	20.671	15.730	740	16.470
30-34 —	8.697	288.263	3,017	275.488	12.775	8.310	390	8.700
35-39 —	4.113	216.100	1,903	207.571	8.529	3.950	165	4.115
40-44 —	1.522	181.297	0,840	175.326	5.971	1.470	50	1.520
45-49 —	177	155.440	0,116	150.209	5.231	170	5	175
50 ans et plus	130	(2)131.042	0,010	(2)127.300	3.742	130	1	130
Age inconnu	1.020	»	»	96.395	3.605 ⁽²⁾	980	40	1.020
TOTAL	73.785	4.074.252	»	3.927.353	146.899	70.890	2.900	73.785

Le total des naissances d'étrangers obtenu par cette méthode est donc de $23.370 + 2.900 = 26.270$; rapporté à l'ensemble de la population étrangère, il donne un coefficient de natalité de 238; celui accusé par la statistique de 1891 ressort à 240, Pour 10.000 naissances au total, on compte 306 naissances d'étrangers en 1891, et on en trouve par le calcul 307 en 1892. La concordance de ces résultats ne permet sans doute pas de conclure de façon absolue que la fécondité soit la même en France pour les deux populations; diverses causes d'erreurs existent et ont pu compenser la différence provenant de l'inexactitude de l'hypothèse. Mais la méthode employée, ayant donné des résultats très voisins de ceux enregistrés par la statistique, peut être appliquée aux années ultérieures. Comme pour les décès, le calcul a été fait pour les années 1896, 1901 et 1911. Les résultats obtenus sont les suivants :

Année de recensement	Naissances au total	Naissances de Français	Naissances d'étrangers		
			Nombre absolu	Pour 10.000 étrangers résidant	Pour 10.000 naissances au total
—	—	—	—	—	—
1891	866.377	839.902	26.475	240	306
1896	865.586	841.042	24.544	239	284
1901	857.274	832.582	24.692	238	288
1911	742.435	718.065	24.370	215	328

Pour obtenir les nombres des naissances pour les années intermédiaires, il faut interpoler les pourcentages des naissances étrangères donnés dans la dernière colonne. On en déduit le nombre absolu des naissances. On a eu également recours à l'interpolation pour diviser les années de recensement

(1) Y compris les naissances illégitimes dont la mère a été portée avoir moins de 15 ans.

(2) Célibataires âgés de 50 à 54 ans.

en deux périodes, ce qui facilite les calculs ultérieurs. Les naissances de Français s'obtiennent par différence.

	Année ou période	Naissances au total	Naissances d'étrangers		de Français	Décès d'étrangers	Excédent de naissances d'étrangers
			pour 10.000 naissances	Nombre absolu			
	—	—	—	—	—	—	—
1 ^{er} janv.-12 avril. .	1891	240.600	306	7.350	233.250	5.800	1.550
12 avril-31 déc.. .	1891	625.800	306	19.150	606.650	15.300	3.850
	1892	855.800	302	25.800	830.000	20.700	5.100
	1893	874.700	297	26.000	848.700	20.000	6.000
	1894	855.400	292	25.000	830.400	18.400	6.600
	1895	834.200	288	24.000	810.200	18.700	5.300
Janvier-mars.. . .	1896	216.400	284	6.100	210.300	4.100	2.000
Avril-décembre.. .	1896	649.200	284	18.500	630.700	12.400	6.100
	1897	859.100	285	24.400	834.700	16.100	8.300
	1898	843.900	286	24.100	819.800	17.300	6.800
	1899	847.600	286	24.200	823.400	17.300	6.900
	1900	827.300	287	23.700	803.600	18.100	5.600
Janvier-mars . . .	1901	214.300	288	6.200	208.100	4.200	2.000
Avril-décembre , .	1901	643.000	288	18.500	624.500	12.400	6.100
	1902	845.300	292	24.700	820.600	16.100	8.600
	1903	826.700	296	24.500	802.200	16.100	8.400
	1904	818.200	300	24.600	793.600	16.300	8.300
	1905	807.300	304	24.600	782.700	16.600	8.000
Janvier-février . .	1906	134.500	308	4.200	130.300	2.800	1.400
Mars-décembre . .	1906	672.300	308	20.700	651.600	14.100	6.600
	1907	772.600	312	24.100	748.500	17.300	6.800
	1908	792.200	316	25.500	766.700	16.300	9.200
	1909	769.600	320	24.600	745.000	16.600	8.000
	1910	774.400	324	25.100	749.300	15.500	9.600
Janvier-février . .	1911	123.700	328	14.100	119.600	2.900	1.200
Avril 1891-mars. .	1911	16.483.000	299	492.000	15.991.000	345.000	147.000
Avril-décembre . .	1911	618.700	328	20.300	598.400	12.900	7.400
	1912	750.300	328	24.600	725.700	15.400	9.200
	1913	746.000	328	24.500	721.500	15.600	8.900

L'excédent des naissances dans la population étrangère ressort à 148.000 pour la période 1911-1921, et pour une population moyenne de 1.075.000 individus; on peut admettre qu'à la période 1872-1891, pour une population moyenne de 900.000 personnes, corresponde un excédent de plus de 100.000. Pour la période 1911-1921, s'il y a eu excédent en 1911, 1912 et 1913, il est difficile de se prononcer sur les années suivantes. Il semble qu'on peut admettre une diminution de la natalité pendant la guerre qui rende nul l'excédent de naissances entre 1911 et 1921. Enfin, pour la période 1921-1926, il ne semble pas exagéré d'évaluer à 12.000 l'excédent moyen annuel.

IMMIGRATION ET ÉMIGRATION

L'augmentation du chiffre global de la population d'un recensement à l'autre provient d'une part des excédents de naissances, d'autre part de l'excédent d'immigration. On peut par suite écrire :

$$P_{R'} - P_R = N - D + I_T \text{ d'où } I_T = P_{R'} - P_R - (N - D)$$

($P_{R'}$ population au recensement R' ; P_R population au recensement R ; $N-D$ excédent des naissances; I_T excédent d'immigration total).

On obtient de cette façon les résultats suivants depuis 1872 :

Dates des recensements	Population légale	Accroissement de la population légale depuis le précédent recensement	Excédent de naissances depuis le précédent recensement	Excédent d'immigration		
				depuis le précédent recensement	depuis 1891	depuis 1872
—	(P)	(P _n - P _{n-1})	(N - D)	(I _T)	—	—
Avril-mai 1872 .	36.103	»	»	»	»	»
Décembre 1876 .	36.906	803	623	180	»	180
18 déc. 1881 .	37.672	766	511	255	»	435
30 mai 1886 .	38 219	547	386	161	»	596
12 avril 1891 .	38 343	124	155	— 31	»	565
29 mars 1896 .	38 517	174	43	131	131	696
24 mars 1901 .	38 962	445	219	226	357	922
4 mars 1906 .	39 252	290	328	— 38	319	884
5 mars 1911 .	39.605	353	100	253	572	1.137
6 mars 1921	(87 d. 37.600 ⁽¹⁾)	—2.000	—2.500	+ 500	1.072	1.637
	(90 d. 39.309 ⁽¹⁾)	»	»	»	»	»
6 mars 1926	(87 d. 39.036 ⁽¹⁾)	1.436	330	1.106	2.178	2.743
	(90 d. 40.830 ⁽²⁾)	1.521	410	1.111	2.183	2.848

L'excédent d'émigration constaté de 1891 à 1896 et de 1901 à 1906 tient à ce que pendant ces deux périodes les sorties de Français l'ont emporté sur les entrées d'étrangers; dans tous les autres cas, c'est le phénomène inverse qui s'est produit.

La méthode donne l'excédent d'immigration total, mais ne fournit aucun renseignement sur l'immigration française ou étrangère. Mais on peut grâce à d'autres sources affirmer que, du moins pour l'avant-guerre, les entrées et sorties de Français se traduisaient par un excédent de départs. On peut alors écrire :

$$I_T = I_E - E_F$$

Immigration totale Immigration étrangère Émigration française

ou ce qui revient au même

$$I_E = I_T + E_F$$

L'immigration étrangère I_E est donc supérieure à l'immigration totale I_T ; les chiffres trouvés plus haut pour I_T peuvent être par suite considérés comme des évaluations *par défaut* des nombres I_E que l'on ne connaît pas.

Il est maintenant possible d'aborder les deux méthodes de calcul des francisations :

(1) Population augmentée de 100.000 pour tenir compte du nombre exceptionnellement élevé de militaires et marins hors de France (192.000 en 1921, contre 93.000 en 1911).

(2) Population augmentée de 86.000 pour tenir compte du nombre exceptionnel de militaires et marins hors de France (178.000 en 1926 contre 93.000 en 1911).

I. MÉTHODE INDIRECTE

Si l'on désigne par E_R et $E_{R'}$ la population étrangère aux deux recensements R et R', par I_E l'excès d'immigration étrangère pendant l'intervalle R R' et par N_E et D_E les naissances et les décès survenus dans la population étrangère, enfin par F le nombre des francisations dans le même intervalle, on peut écrire l'égalité :

$$E_R + I_E + (N_E - D_E) - F = E_{R'}$$

D'où l'on tire

$$F = E_R - E_{R'} + I_E + (N_E - D_E)$$

$E_{R'}$ et E_R sont connus par les recensements. Si l'on évalue I_E , N_E et D_E on peut en déduire F. En particulier si I_E et $N_E - D_E$ sont connus par défaut, F sera connu également par défaut. I_E est connu par défaut comme on l'a vu plus haut.

En première approximation, on peut supposer $N - D$ négligeable; d'où

$$F = E_R - E_{R'} + I_E = I_E - (E_{R'} - E_R).$$

On obtient de cette façon pour F les résultats suivants :

Date des recensements	Population étrangère légale	Augmentation de la population étrangère depuis le précédent recensement $E_{R'} - E_R$	Immigration étrangère depuis le précédent recensement I_E (ou I_1)	Francisations $I_E - (E_{R'} - E_R)$
—	E_R	—	—	—
Avril-mai 1872 . .	741	»	»	»
Décembre 1876 . .	802	61	180	119
1881 . .	1.000	198	255	57
1886 . .	1.115	115	161	46
1891 . .	1.102	— 13	— 31	— 18
1896 . .	1.027	— 75	131	206
1901 . .	1.038	+ 11	226	215
1906 . .	1.009	— 29	— 38	— 9
1911 . .	1.133	+ 124	253	129
1921 (87 d)	1.417	+ 284	500	216
1926 (87 d)	2.334	+ 917	+ 1.040	+ 120

La population étrangère n'augmente pas autant que le laisseraient prévoir les excédents d'immigration. Les chiffres de la colonne 5 donnent l'ordre de grandeur du nombre des étrangers devenus Français : 877.000 depuis 1891, 1.081.000 depuis 1872.

Aux chiffres ainsi obtenus, il y aurait d'ailleurs lieu d'ajouter d'une part l'émigration nette française, que l'on ne connaît pas de façon suffisamment précise, d'autre part l'excédent de naissances dans la population étrangère, qui a été négligé en première approximation. Tenant compte de ce dernier facteur, les résultats sont modifiés de la manière suivante :

Année de recensement	Population étrangère légal	Accroissement de la population étrangère depuis le précédent recensement			Francisations		
		différence des 2 recensements $E_R - E_{R-1}$	par excédent de naissances $N_F - D_k$	par immigration I_k	depuis le précédent recense- ment	depuis 1891	depuis 1872
—	—	—	—	—	—	—	—
1872	741	»	»	»	»	»	»
1891	1 102	361	100	565	304	»	304
1896	1 027	— 75	29	131	235	235	539
1901	1.038	11	36	226	251	486	790
1906	1.009	— 29	41	— 38	32	518	822
1911	1.133	+124	41	253	170	688	992
1921 { 87 d.	1.417	+284	—	500	216	904	1.208
1921 { 90 d.	1.550	»	»	»	»	»	»
1926 90 d.	2.498	+948	60	1.111	233	1.137	1.451

Depuis 1872, environ 1.400.000 personnes, au minimum seraient donc devenues Françaises, sous réserve de l'exactitude des statistiques employées. L'inconvénient de la méthode réside en ce qu'elle fait intervenir des différences de nombres ayant le même ordre de grandeur, de sorte que l'erreur relative peut devenir assez importante. Il sera de nouveau question de cette erreur possible au moment de la comparaison des résultats obtenus par les deux méthodes.

Il y a lieu également de signaler que la méthode indirecte employée jusqu'à présent se prête mal à une évaluation par excès. On pourrait trouver, sans doute, une estimation trop élevée des excédents de naissances; mais il faudrait également assigner une limite supérieure à l'émigration nette française, ce qui conduirait à des chiffres vraisemblablement beaucoup trop forts; les résultats, dans ce cas, n'auraient plus grande valeur.

II. MÉTHODE DIRECTE

Jusqu'à présent, il n'a pas été fait de distinction entre les divers modes d'acquisition de la nationalité française. Mais il est possible de rechercher directement les effets de la loi du 26 juin 1889, en étudiant séparément ses moyens d'action. Un exposé bref et très simplifié de la législation est pour cela nécessaire. Celle-ci sera examinée dans ses grandes lignes, sans faire mention de tous cas exceptionnels ou simplement peu fréquents, ni des textes dont la connaissance n'est pas indispensable à l'exécution des calculs.

Principales dispositions de la loi du 26 juin 1889 modifiée par la loi du 22 juillet 1893.

Un individu peut être ou devenir Français par *naissance*, par *mariage*, ou par *naturalisation*, *réintégration*, *déclaration*.

A. *Par naissance :*

1. Est Français de façon définitive :

- a) Tout individu né en France ou à l'étranger de parents français;
- b) Tout individu né en France dont le père (étranger) est né lui-même en France.

2. Est Français dès sa naissance avec faculté de répudiation à sa majorité l'individu né de parents étrangers, et dont la mère seule est née en France.

3. L'individu né en France de parents étrangers, nés tous deux à l'étranger, a, pendant sa minorité, la nationalité de ses parents. Si, à sa majorité, il réside en territoire français, il acquiert de ce fait même la nationalité française, à moins qu'il ne la répudie expressément.

Si, à sa majorité, il ne réside pas en France, il conserve sa nationalité, mais peut, à tout moment, devenir Français par *déclaration* (Voir plus loin).

B. *Par mariage*. — Dans l'état actuel de la législation, la femme suit en France la nationalité de son mari, dans la plupart des cas.

C. *Par naturalisation*. — Les étrangers peuvent, dans certaines conditions, obtenir la naturalisation, par décret rendu du ministre de la Justice.

Les enfants mineurs naturalisés peuvent être classés en trois catégories :

- 1^o Ceux qui étaient déjà Français;
- 2^o Ceux qui deviennent Français sous condition résolutoire;
- 3^o Ceux qui deviennent Français et au nom desquels est souscrite une déclaration de renonciation à la faculté de répudiation.

D. *Par réintégration*. — Un décret du ministère de la Justice peut rendre à un individu la nationalité française qu'il avait perdue. La plupart des réintégrations concernent des femmes qui avaient épousé des étrangers et qui sont réintégrées soit à la naturalisation de leur mari, soit après son décès, soit après divorce.

On distingue parmi les enfants mineurs des réintégrés les mêmes catégories que pour ceux des naturalisés.

E. *Par déclaration*. — Certaines personnes peuvent devenir Françaises par une simple déclaration reçue par le juge de paix. Les principaux cas visés sont ceux :

1^o Des enfants mineurs jouissant de la faculté de répudiation et qui peuvent en être privés par une déclaration faite en leur nom par leur père ou leur tuteur légal;

2^o Des individus majeurs qui, nés en France de parents étrangers nés à l'étranger, n'étaient pas domiciliés en France au moment de leur majorité et ont par suite conservé leur nationalité d'origine.

Inversement, un individu peut perdre la nationalité française par *mariage* ou par *répudiation*. Ce sont les seuls modes dont il y ait lieu de s'occuper ici, car un Français émigré à l'étranger cesse de figurer sur les statistiques françaises et sa naturalisation ou celle de ses enfants ne donne pas lieu de le distinguer de celui qui reste Français après son émigration.

La répudiation concerne principalement trois catégories d'individus :

1^o Ceux qui sont nés en France de parents étrangers et dont la mère seule est née en France;

2^o Ceux qui sont nés en France de parents étrangers nés tous deux à l'étranger;

3^o Les enfants de naturalisés ou réintégrés.

Les acquisitions et les pertes de nationalité française ne sont pas connues de façon également précise. Pour certains cas, des évaluations sont nécessaires, pour d'autres on possède des renseignements exacts. Il y aura lieu de considérer successivement :

ACQUISITIONS

1. Naissances d'enfants de parents étrangers dont le père est né en France.
2. Naissances d'enfants de parents étrangers dont la mère seule est née en France.
3. Individus domiciliés en France, âgés de 21 ans et nés en France de parents étrangers nés à l'étranger.
4. Mariages entre Français et étrangères.
5. Naturalisés et enfants mineurs de naturalisés.
6. Réintégrés et enfants mineurs de réintégrés.
7. Déclarations d'acquisition.

PERTES

1. Mariages entre étrangers et Françaises.
2. Répudiations.

A. ACQUISITIONS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

1 et 2. *Naissances d'enfants de parents étrangers dont l'un au moins est né en France.* — Les deux cas mentionnés plus haut peuvent être bloqués. Ils ne diffèrent en effet que par la faculté de répudiation qui existe pour l'un d'eux seulement. Dès leur naissance et jusqu'à leur majorité, les individus visés sont Français. Ceux qui, à leur majorité, répudient la nationalité française seront à ce moment-là comptés comme pertes, avec les répudiations. On peut donc considérer comme acquisition toute naissance d'un enfant dont l'un des parents au moins est né en France.

Le nombre total des naissances d'enfants étrangers a été évalué plus haut. Les renseignements sur le lieu de naissance de leurs parents font défaut, mais on peut s'appuyer sur les considérations suivantes :

En 1891, il y avait 210.392 étrangers mariés et 191.000 étrangères mariées; compte tenu des étrangers de passage, le nombre des ménages peut être estimé à 180.000; certains d'entre eux n'ont pas été formés en France; en l'absence de renseignements positifs, on peut supposer que leur nombre n'est pas supérieur à 20.000; pour la plupart de ces 20.000 ménages, les conjoints sont tous deux nés à l'étranger.

D'autre part, la statistique des mariages par nationalité a donné de 1888 à 1891 les résultats suivants :

	NATIONALITÉ de l'époux	NATIONALITÉ DE L'ÉPOUSE			POUR 100 ÉPOUX, nombre d'épouses de nationalité		
		Française	étrangère	ensemble	française	étrangère	ensemble
1888 . . .	Français	265.540	3.403	268.943	98,7	1,3	100
	Étranger	4.840	3.065	7.905	61,2	38,8	100
	TOTAUX . .	270.380	6.468	276.848	97,7	2,3	100
1889 . . .	Français	261.954	3.541	265.495	98,6	1,4	100
	Étranger	4.606	2.833	7.439	61,9	38,1	100
	TOTAUX . .	266.560	6.374	272.934	97,7	2,3	100
1890 . . .	Français	258.318	3.379	261.697	98,7	1,3	100
	Étranger	4.723	2.912	7.635	61,9	38,1	100
	TOTAUX . .	263.041	6.291	269.332	97,6	2,4	100
1891 . . .	Français	274.445	3.673	278.118	98,7	1,3	100
	Étranger	3.995	3.345	7.340	54,4	45,6	100
	TOTAUX . .	278.440	7.018	285.458	97,5	2,5	100
Moyenne des 4 années	Français	265.064	3.499	268.563	98,7	1,3	100
	Étranger	4.541	3.039	7.580	59,9	40,1	100
	TOTAUX . .	269.605	6.538	276.143	97,6	2,4	100

Sur 100 étrangers mariés, 60 ont épousé des Françaises; par suite, dans 60 % des 160.000 ménages formés en France (soit environ 96.000), l'épouse est d'origine française, donc, dans la plupart des cas, née en France. En outre, dans les unions formées en France entre deux étrangers, qui sont au nombre de 64.000 (160.000 — 96.000), l'un des deux conjoints a pu naître sur le sol français. Il s'agit de déterminer le nombre de ménages se trouvant dans ce cas.

En 1891, 421.000 étrangers sont nés en France, sur un total de 1.130.000. Si l'on déduit les 96.000 femmes, devenues étrangères par leur mariage, la proportion se réduit à 325 sur 1.130, ou environ $\frac{2}{7}$. On peut envisager deux hypothèses extrêmes :

1) Les mariages entre nés en France et à l'étranger sont assimilés à un tirage au sort dans une urne contenant 2 boules blanches et 5 boules noires. On tire deux fois de suite une boule, en remettant la première dans l'urne entre les deux tirages. Probabilité pour que l'une au moins des deux boules soit blanche. La réponse est :

$$P = 1 - \left(\frac{5}{7}\right)^2 = 1 - \frac{25}{49} = \frac{24}{49} \text{ ou environ } \frac{1}{2}$$

(A suivre.)

Alfred SAUVY.